

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASES 60 Subventions de fonctionnement (74 000€) et d'investissement (27 000 €) à l'association OPPELIA, relatives au fonctionnement et à l'équipement d'un espace ressource et de remobilisation, situé 42, rue Oberkampf (Paris 11^{ème}) pour des personnes sans abri. – Convention annuelle de fonctionnement et convention d'investissement.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2019, des subventions de fonctionnement (74 000 €) et d'investissement (27 000 €) relatives au fonctionnement et à l'équipement d'un espace ressource et de remobilisation, situé 42, rue Oberkampf (Paris 11^{ème}) pour des personnes sans abri ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement au bénéfice de l'association OPPELIA qui met en œuvre une action de remobilisation de personnes sans abri au titre de 2019 pour le projet suivant :

Une subvention de fonctionnement de 74 000 € et une subvention d'équipement de 27 000 € à l'association OPPELIA, dont le siège social est situé 20, avenue Daumesnil à Paris 12^{ème}, pour le fonctionnement et l'équipement d'un Espace ressource et de remobilisation, situé 42, rue Oberkampf (Paris 11^{ème}) pour des personnes sans abri (SIMPA 53 242 et dossiers n°s 2019_05329 et 2019_07189)

Article 2 : le versement des 2 subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec OPPELIA, de conventions de fonctionnement et d'équipement présentées en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2019 et au budget d'investissement de la Ville de Paris, en application du budget participatif voté en septembre 2018, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 900 – P0382 – Nature 20421 – Budget participatif 2018 (Investissement)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
OPPELIA	Subvention d'équipement pour un espace ressource et de remobilisation, situé 42, rue Oberkampf (Paris 11 ^{ème}) destiné à accueillir des personnes sans abri et désocialisées.	27 000 €
TOTAL Chapitre 900 – P0382 – Nature 20421		27 000 €

Chapitre 934 Rubrique 424 – Nature 65748 - destination 424 0005 (Fonctionnement)		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
OPPELIA	Subvention de fonctionnement pour un espace ressource et de remobilisation, situé 42, rue Oberkampf (Paris 11 ^{ème}) destiné à accueillir des personnes sans abri et désocialisées.	74 000 €
TOTAL Chapitre 934 Rubrique 424 – Nature 65748 - destination 424 0009		74 000 €

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO